SNUDI-Force Ouvrière des Bouches du Rhône

Le syndicat des Instituteurs, Professeurs des Ecoles et personnels contractuels des écoles publiques tél. : 04 91 00 34 22 - 06 20 76 11 87 fax : 04 91 33 55 62 - site : www.snudifo13.org - mail : contact@snudifo13.org

Mail 2010-2011 - 25 - jeudi 24 mars 2011

CAPD DU 17 MARS 2011:

Une CAPD marquée par une offensive de l'IA contre les droits des personnels!

La position de l'Inspecteur d'Académie marque en effet un tournant dans la volonté de transformer la CAPD en simple chambre d'enregistrement de ses décisions. Les commissions paritaires examinent les éléments de carrière des personnels. Pour le SNUDI FO, le rôle des délégués du personnel dans ces Commissions est de veiller au respect des droits des personnels, au respect de règles objectives et égales pour tous. Nous n'acceptons pas la remise en cause de ce rôle!

1) Liste d'aptitude de directeurs d'école.

Les collègues postulant à la fonction de directeur doivent avoir à la fois un avis favorable de leur IEN et d'une commission d'entretien.

Les années précédentes, la CAPD examinait les avis défavorables et les délégués du personnel pouvaient défendre l'inscription sur la liste d'aptitude. Le SNUDI-FO arguait en particulier du fait que la formation lors du stage doit permettre de donner les connaissances nécessaires à la fonction, fonction par ailleurs de plus en plus difficile et chargée de responsabilités.

Cette année, l'Inspecteur d'académie décide de se conformer à l'avis de la commission d'entretien. Considérant celle-ci comme le « jury souverain » d'un concours, il décide que son avis prime sur celui de l' IEN et refuse que la CAPD revienne sur cet avis, sur proposition et argumentation des délégués du personnel.

Dossier par dossier, il a fallu toute l'opiniâtreté du délégué du personnel FO pour que l'Inspecteur d'Académie consente à ce que 3 collègues, sur les18 qui avaient un avis défavorables de la commission, soient réintégrés sur la liste d'aptitude. A ce sujet, il est à signaler qu'une même commission, sur les 5, a émis 11 avis défavorables sur 18. Ce qui conforte, si besoin est, la nécessité de pouvoir défendre des dossiers.

Pour FO, il s'agit d'une grave dérive qui remet en cause le rôle de défense des personnels dévolu aux délégués du personnel. Il s'agit donc d'une atteinte inacceptable aux droits des personnels eux-mêmes.

2) Départs en stage CAPASH

Le délégué du SNUDI FO a dénoncé l'absence de départs en stage pour les options E et G, ce qui participe de la suppression des RASED puisque de nombreux collègues de ces options partent en retraite. Par ailleurs, il y a 16 départs en D et 8 en F.

Nouveau fait sans précédent, l'Inspecteur d'Académie est revenu sur les choix effectués par le groupe de travail de la CAPD !

En effet, 3 collègues, malgré un avis défavorable de leur IEN, avaient été intégrés sur la liste des candidats, à leur barème (insuffisant pour être retenu sur la liste des stagiaires) mais l'Inspecteur d'Académie a contesté leur droit à figurer sur cette liste, au prétexte de "prématurité de la candidature"...

Ainsi ces jeunes collègues, nommés par l'administration sur ces postes spécialisés (CLIS et SEGPA), remplissant leur mission difficile à la satisfaction de tous, se voient dénier par l'administration, le droit de postuler à la formation au stage CAPA-SH!

C'est pour nous scandaleux et inacceptable à plusieurs titres : c'est un manque de considération de ces personnels et c'est la remise en cause des prérogatives des délégués syndicaux puisque ce qui a été discuté en groupe de travail, avec l'administration, n'est pas respecté.

3) Règles du mouvement

Le délégué du SNUDI FO est intervenu sur les règles du mouvement proposées par l'administration. Il a réitéré sa revendication d'un **retour à un barème fondé principalement sur L'AGS**, critère objectif pour toute la profession.

A signaler la position développée par le SNUipp-FSU **qui dit souhaiter lui aussi revenir à l'AGS, mais** ... estime satisfaisant le compromis adopté depuis l'an passé!

Le délégué FO a rappelé notre opposition, dès le départ, aux vœux de zones élargies au mouvement à titre provisoire et au fait que les collègues qui ne font pas de vœux globaux soient pénalisés.

Comme nous l'avions demandé dans le courrier à l'IA, la phrase : « A défaut ou si les vœux globaux n'ont pu être honorés, ils sont réputés avoir formulé un vœu global (tout poste dans le département) et affectés durant la phase manuelle d'ajustement en fonction de leur barème. » sera supprimée du mémento. Les collègues seront « invités » à formuler des vœux globaux.

Ainsi nous avons obtenu satisfaction : ni obligation, ni pénalités ! L'administration doit réécrire le passage.

Sur les règles de replis, il a été seul, malheureusement, à s'opposer au fait que les postes avec le profil « fléchés langues » soient protégés en cas de fermeture de classe, pénalisant ainsi des collègues ayant un barème plus important et à revendiquer, au contraire, que les personnels qui ont eu une priorité au titre du handicap soient protégés, dans la mesure où le poste est obtenu parce qu'il permet d'améliorer leur situation.

4) Baisses de notes

Le SNUDI FO avait demandé que les baisses de notes soient examinées et revues en CAPD. Sur 11 dossiers, 2 collègues ont vu leur note antérieure rétablie.

5) Droit syndical

Dans le cadre de la défense de notre statut, le délégué du SNUDI FO est intervenu pour demander le respect du droit syndical, le premier des droits, celui qui permet de défendre tous les autres. Il a dénoncé les pressions, les refus d'autorisation d'absence pour raisons syndicales et en particulier pour participer à des stages de formation syndicale, au prétexte de « nécessité du service ».

Préparation de la Rentrée 2011 Défense des postes !

Le ministère a fait repousser les opérations de carte scolaire au lendemain des élections cantonales... ce qui a comme effet de repousser les opérations du mouvement 2011.

Pour les opérations de carte scolaire, modification du calendrier par rapport à notre mail du 4 février :

Mardi 31 mars, 14h, groupe de travail avec annonce des prévisions de l'administration.

A l'issue du groupe de travail, communication des intentions de l'Administration. Permanence au siège.

Jeudi 7 avril, 9h, Comité Technique Paritaire départemental.

Entre les deux, le SNUDI-FO aura été reçu en audience le 31 mars.

Le SNUDI-FO dépose un préavis de grève pour le 7 avril et appelle les collègues à se rassembler devant l'IA contre les fermetures et pour obtenir les postes nécessaires!